

INFORMATIONS LEGALES

I. COORDONNEES

En exécution de l'article III-74 du Code du droit économique, les informations légales suivantes sont communiquées aux clients :

1. **Nom** : Société Coopérative « *CAMBIER ASSOCIATION D'AVOCATS* », n° BCE/TVA 0644.792.058

2. **Avocats exerçant au sein du bureau** :

a. Avocats associés

- Benoît CAMBIER¹
- Fabien HANS²
- Alexandre PATERNOSTRE³
- Dieu-Hanh NGUYEN⁴
- Thomas CAMBIER

b. Counsel

- Laure DEMEZ

c. Avocats

- Rémi QUINTIN
- Alicia GRAFÉ
- Oscar LAURENT
- Noémie CAMBIER
- Aurore VOLDERS
- Adil ENNAJI

3. **Adresse du bureau d'avocats et siège social** : Avenue Winston Churchill, 253 bte 40 à 1180 Bruxelles

4. **Téléphone et fax** : 00 32 (0)2 349 62 30 (Tél.) - 00 32 (0)2 347 17 01 (Fax)

5. **Site Internet** : www.cambieravocats.be

¹ s.r.l. « *Benoît CAMBIER Avocat* », BE 0427.593.618 - RPM Bruxelles

² s.r.l. « *Fabien HANS Avocat* », BE 0642.594.118 - RPM Bruxelles

³ s.r.l. « *Alexandre PATERNOSTRE Avocat* », BE 0644.611.619 - RPM Bruxelles

⁴ s.r.l. « *Dieu-Hanh NGUYEN Avocat* », BE 0639.955.025- RPM Bruxelles

6. **Organisation professionnelle** : Barreau de Bruxelles

7. **Titre professionnel** : Avocat

La profession d'avocat est une profession réglementée par les articles 428 à 508 du Code judiciaire (<http://www.droitbelge.be/codes.asp#jud>)

8. **Pays ayant octroyé ce titre professionnel** : Belgique

9. **Déontologie professionnelle** : Code de déontologie de l'avocat qui est consultable sur le site du barreau de Bruxelles www.barreaudebruxelles.be

10. **Assurance** : RC professionnelle :

- Assurance du barreau : Compagnie Ethias, rue des Croisiers, 24 à 4000 Liège (*téléphone : 04/220.31.11*)
Couverture géographique de l'assurance : mondiale à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada (n° de police 45118401).
- Assurance complémentaire 2^{ème} rang : Compagnie Marsh, boulevard du Souverain, 2 à 1170 Bruxelles (*téléphone : 02674.98.70*) (n° de police 45191234190).
Couverture géographique de l'assurance : mondiale à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada.
Montant : 2.500.000 euros.
- Assurance complémentaire 3^{ème} rang : Compagnie Marsh, boulevard du Souverain, 2 à 1170 Bruxelles (*téléphone : 02674.98.70*) (n° de police 607203523099).
Couverture géographique de l'assurance : mondiale à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada.
Montant : 7.500.000 euros.

II. MODES ALTERNATIFS DES RÉSOLUTIONS DES CONFLITS

Conformément à l'article 444, §2 du Code judiciaire, le bureau CAMBIER vous informe de l'existence de plusieurs modes alternatifs de résolution des litiges, tels que notamment la possibilité d'une médiation, d'une conciliation, d'une procédure de droit collaboratif. Le bureau CAMBIER, dont plusieurs membres sont agréés en tant que médiateurs, veillera dans la mesure du possible à favoriser une résolution à l'amiable du litige.